



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le contrôle de l'honorabilité des bénévoles systématisé et généralisé à partir de janvier 2021

Comme l'avait annoncé la Ministre des sports lors de la Convention nationale des préventions contre les violences sexuelles, les services de l'État mettront en place, dès le 1er janvier 2021, un contrôle systématique de l'honorabilité des bénévoles dans les associations sportives.

En effet, une expérimentation avait été lancée à la rentrée dernière dans la Ligue régionale de football du Centre-Val de Loire, puis étendue à la Fédération Française de Football (FFF), avant une future généralisation.

Il s'agira ainsi de recenser les bénévoles, et, via un processus automatique, de croiser les données avec celles du Ministère de la Justice.

Pour en savoir plus : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/roxana-maracineanu-veut-un-controle-systematique-d-honorabilite-des-benevoles-dans-les-associations-1587288905>

Des informations supplémentaires seront certainement communiquées auprès des services de la Fédération afin d'en expliquer très précisément la mise en œuvre avant janvier 2021.

Paris, le 28 avril 2020